

FICHE D'INSCRIPTION ASSOCIATION SHAOLIN NANTES – SAISON 2022-2023



NOM : _____ PRENOM : _____ NE(E) LE : |__|__|____|

PROFESSION : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____ TELEPHONE(S) : _____

MAIL (obligatoire) : _____

Personne à contacter en cas d'urgence au numéro _____

Arts martiaux ou sport de combats déjà pratiqués : _____

Durée : _____

Je soussigné(e) Mme, Mr _____ :

- déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association situé au verso de ce document.
- autorise la publication de photos dans le cadre de la pratique (droit à l'image)

Le _____ À _____ Signature :

Horaires des cours	Lieux	Tarif unique pour le cours
Mardi 19h – 21h	12 avenue de l'Angevinière 44 800 Saint-Herblain (accès et parking au 2 bis Allée Henri Farman) (Salle au RDC accolé à la cour extérieure avec terrain de basket)	<ul style="list-style-type: none">• Plein tarif : 180€• Tarif étudiant : 160€

ATTENTION : Ce montant n'inclue pas les stages qui pourraient être donné par nos professeurs ou des intervenants extérieurs à notre école, tout au long de l'année.

PIECES A FOURNIR :

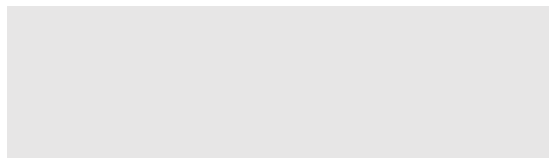
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique du kung fu, datant d'après le 01/09/2020
- Une photo d'identité (pour les nouveaux inscrits seulement),
- Le règlement de l'adhésion (**les chèques seront débités et libellés à l'ordre de Shaolin Nantes**)

Le paiement peut être effectué en 1 ou 4 mensualités (uniquement par chèques)

Les cotisations engagées par l'élève ne peuvent **en aucun cas lui être remboursées**. De plus, les cours ne seront pas assurés durant les vacances scolaires de Noël et d'été (cours assurés sur les autres vacances scolaires).

Fait à _____ le |__|__|____|

Signature (avec mention "lu et approuvé") :



Article 1 - Règlement :

- Les cotisations sont perçues à l'année pour une durée de 10 mois (sauf pour inscription en cours d'année).
- Le règlement des cotisations devra de préférence s'effectuer par chèque pour la saison sportive.
- Le règlement en espèces est cependant toléré, s'il couvre la totalité de la cotisation annuelle.
- L'inscription ne sera validée qu'après le dépôt de toutes les pièces requises (fiche d'inscription, certificat médical de non contre-indication à la pratique du Kung Fu, cotisation).
- Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué.

Article 2 – Les élèves :

- Tous les élèves devront revêtir la tenue requise : tenue de l'école (tenue chinoise beige), guêtre et chaussures adaptées. Un t-shirt de couleur unie (blanc ou noir) sera toléré. La tenue officielle du club, est conseillée pour les premières années, mais obligatoire pour les avancés.
- Les élèves de Kung Fu se doivent d'avoir leur matériel de protections pour les combats (coquille, protège dent, protège poitrine pour les femmes et gant de boxe (minimum 12oz).
- Les élèves doivent s'astreindre à laver régulièrement leur tenue vestimentaire.
- Les élèves doivent s'astreindre à une hygiène minimale pour le respect de l'autre et de soi.
- Chaque élève se doit de respecter les autres par son attitude (courtoisie).
- Pour les élèves désirant se désaltérer durant le cours, nous demandons d'apporter en début de cours une bouteille d'eau, déjà remplie avant d'arriver au club.

Par respect pour l'art martial, et dans le but de progresser efficacement et rapidement, il est fortement conseillé de suivre les cours régulièrement.

